



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 16/26 – APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – OPÉRATION DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE PAUL CLAUDEL MARCHÉ 2023-02 SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la décision du Maire n°60/23 du 26 juin 2023 portant signature du Marché
- Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Conformément à la clause de réexamen indiquée dans le CCAP, le montant définitif de la rémunération après la phase « Avant-Projet Définitif » est acté par voie d'avenant.

APPROUVE la signature de l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Paul Claudel, au groupement d'entreprises dont le mandataire est la société LLA Architectes & associés représentée par Monsieur Bruno ROSS, en qualité de Directeur dont le siège est situé 4 rue Marceau – 13250 SAINT-CHAMAS, pour un montant de 18 401,69 € HT soit un montant de 22 082,03 € €TTC. Le nouveau montant du marché s'élève à 149 646,69 €HT soit un TTC de 179 576.03 €.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 3 février 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 4/08/26

Et de la publication ou notification le : 4/08/26

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

Département des Bouches-du-Rhône
Hôtel de Ville – 13640 La Ciotat

le 04/02/2026

Application agréée E.legalite.com

Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

42 95 70 70 – Fax 04 42 50 53 19

99_DE-013-2113-00843-2026-0203-DEC_16_26-D